



MÉMOIRE

DÉPOSÉ PAR LE RÉSEAU
ACCORDERIES DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES
2026-2027

RÉSEAU
Accorderie

TABLE DES MATIÈRES

Le Réseau Accorderie	3
Portrait des Accordeur.e.s	4
Notre modèle	5
Devant la hausse des besoins, ne sabrons pas dans le filet social	6
Deux nouvelles Accorderies financées	8
Recommandations	9

Le présent mémoire s'adresse à M. Eric Girard,
ministre des Finances

MÉMOIRE CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2025-2026

📍 160, rue Saint-Joseph Est,
Québec (QC) G1K 3A7

☎ 418.524.2597

✉ reseau@accorderie.ca

💻 www.accorderie.ca

f in @

PERSONNE CONTACT

Nadia Mohammed-Azizi
Directrice générale

✉ nadia.ma@accorderie.ca

LE RÉSEAU ACCORDERIE

Créé en 2006, le Réseau Accorderie a pour mission d'agir pour la transformation sociale en accompagnant le développement des Accorderies, en les soutenant dans leurs activités, en représentant leurs intérêts et en défendant leur mission. Innovation sociale québécoise reconnue à l'international, les Accorderies luttent contre la pauvreté et l'exclusion sociale depuis 2002. Les Accorderies utilisent l'échange de services dans une perspective de solidarité, de coopération et de plus grande justice sociale afin d'éliminer la pauvreté et de briser l'isolement des personnes marginalisées en valorisant leurs compétences et leurs talents.

Le Réseau compte actuellement 12 Accorderies et un peu plus de 4 300 Accordeur.e.s à travers le Québec. Les services échangés entre les Accordeur.e.s sont très variés : comptabilité, gardiennage, aide à l'emploi, transport et covoiturage, entretien et travaux manuels, aide aux devoirs, cuisine et préparation de mets, conseils informatiques, initiation à une langue, répit pour mères, etc.

Par ailleurs, à l'automne 2022, le Réseau Accorderie est devenu membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), puis à l'automne 2023, du Collectif pour un Québec sans pauvreté. En plus d'assister aux diverses rencontres et de participer à divers comités, un représentant du Réseau Accorderie siège actuellement sur chacun de leur conseil d'administration.

Mission

Le Réseau Accorderie a été créé en 2006 en ayant pour mission d'agir pour la transformation sociale en accompagnant le développement des Accorderies, en les soutenant dans leurs activités, en représentant leurs intérêts et en défendant leur mission de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Plus spécifiquement, le mandat du Réseau Accorderie est de :

- Fournir des services communs tels que la plateforme informatique pour les échanges de services (espace membre) et le site Internet mis à la disposition de toutes les Accorderies ;
- Faciliter le transfert de connaissances et d'expertises ;
- Animer la co-construction et la coopération entre les Accorderies et le Réseau ;
- Favoriser et accompagner l'émergence et le démarrage de nouvelles Accorderies ;
- Représenter l'ensemble des Accorderies sur les plans provincial, national et international ;
- Assurer le respect des principes fondamentaux définis dans la Charte des Accorderies.

Vision

Un modèle Accorderie reconnu, des Accorderies dynamiques et solidaires, un Réseau fort et présent dans toutes les régions du Québec.

Valeurs

- Justice sociale
- Solidarité
- Inclusion sociale
- Entraide
- Coopération

PORTRAIT DES ACCORDEUR.E.S



45 %

sont des
personnes
vivant seules

Plus de

4 300 Accordeur.e.s



71 %
sont des
femmes



19 %

sont des
personnes issues
de l'immigration



35 %

sont des
personnes âgées
de plus de 65 ans



32 %

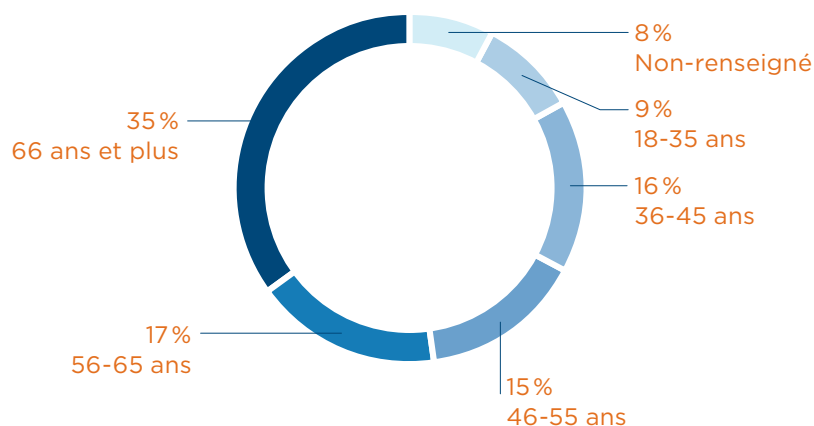
ont un revenu familial
annuel de moins de
20 000 \$



9 %

Sont à la
tête d'une
famille monoparentale

ÂGE DES ACCORDEUR.E.S



NOTRE MODÈLE

L'Accorderie met en place un réseau d'échange de services entre tous les individus intéressés à joindre le système de L'Accorderie en favorisant la mixité sociale (âge, sexe, culture, revenu). L'Accorderie fait appel aux talents, aux habiletés et aux connaissances de ses membres. La monnaie d'échange est le temps. Les heures des membres, appelés Accordeur.e.s, ont toute la même valeur, peu importe le service échangé. Certaines Accorderies organisent aussi de l'échange collectif, tel que des groupes d'achats et du crédit solidaire – petits prêts à la consommation. L'échange associatif, quant à lui, permet aux Accordeur.e.s de dédier du temps pour appuyer le fonctionnement de l'Accorderie.

L'Accorderie contribue à l'amélioration de l'estime de soi grâce à la valorisation des talents et des habiletés de chacun.e. Elle favorise la participation à un réseau social ouvert et solidaire, renforce le tissu social et le sentiment d'appartenance et facilite l'intégration des nouveaux arrivants.

L'Accorderie stimule favorablement le développement du pouvoir d'agir des membres puisqu'elle leur permet d'améliorer eux-mêmes leurs conditions de vie et, surtout, de sortir de leur isolement.

Aussi, l'Accorderie améliore la qualité de vie de ses membres en leur donnant accès à des services que plusieurs ne pourraient s'offrir autrement et à des aliments de qualité à prix réduit grâce au groupe d'achats.

Une Accorderie naît de l'initiative de gens et d'organismes du milieu où elle s'implante. Un ancrage fort contribue à sa pertinence et à sa pérennité.

Les types d'échanges au sein des Accorderies

ÉCHANGES INDIVIDUELS

Échanges entre deux membres ou entre un membre et un petit groupe de membres.

ÉCHANGES COLLECTIFS

Services d'intérêt général pour les Accordeur.e.s, par exemple, groupe d'achats et crédit solidaire.

ÉCHANGES ASSOCIATIFS

Rémunération en temps pour la participation des Accordeur.e.s au fonctionnement de l'Accorderie.



DEVANT LA HAUSSE DES BESOINS, NE SABRONS PAS DANS LE FILET SOCIAL

À l'aube du budget 2026-2027, le Québec demeure confronté à des pressions économiques persistantes qui fragilisent une part croissante de la population. La crise du logement, toujours non résorbée, continue d'exclure de nombreux ménages du marché locatif, alors que la hausse cumulative du coût de la vie exerce une pression durable sur le budget des familles. Pour les personnes à faible revenu, ces réalités se traduisent par des choix impossibles, une insécurité accrue et un risque grandissant d'exclusion sociale.

Sur le terrain, les organismes communautaires constatent une intensification marquée des besoins. Comme le souligne le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), on observe une multiplication des situations de détresse et un affaiblissement du filet social : « Le constat est clair : le filet social se désagrège et nous assistons à un recul grandissant de la justice sociale, notamment au niveau des inégalités socio-économiques et de l'accès à des services publics gratuits, universels et de qualité ». Cette réalité se manifeste quotidiennement dans les communautés, où la demande d'aide dépasse de plus en plus la capacité de réponse des organismes.

Devant cette hausse des besoins, soutenir adéquatement l'action communautaire autonome s'avère d'autant plus essentiel pour répondre aux besoins de nos communautés. En effet, les organismes communautaires sont des acteurs indispensables pour la société québécoise, alors qu'ils arrivent à rejoindre efficacement les clientèles vulnérables et à leur offrir des services axés sur leurs besoins.

Projet de loi n° 7 : un recul à éviter

Dans ce contexte, le Réseau Accorderie déplore le recul pour le milieu communautaire qui serait engendré par l'adoption du projet de loi n° 7, qui prévoit la fusion du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) avec le Fonds québécois pour les initiatives sociales (FQIS). Cette fusion, présentée comme une simple opération d'allègement administratif, menace l'autonomie et la capacité de défense collective des droits des organismes d'action communautaire autonome.

Depuis 1995, le FAACA protège l'indépendance des organismes en leur permettant de critiquer les politiques gouvernementales sans craindre des représailles financières — un acquis démocratique majeur que la fusion viendrait fragiliser. Comme le rappelle le RQ-ACA¹, ce projet de loi réduit la défense collective des droits à une simple composante de la lutte contre la pauvreté, alors que cette mission englobe un ensemble beaucoup plus vaste d'enjeux tels que les droits des femmes, des personnes handicapées, racisées ou encore les droits environnementaux. La volonté de fusionner le FAACA renie le modèle québécois de reconnaissance de l'action communautaire autonome et met en péril 30 ans de relations et d'acquis.

1 Projet de loi 7 : un recul historique pour le mouvement communautaire autonome, RQ-ACA, 2 décembre 2025, en ligne : <https://rq-aca.org/2025/12/02/projet-de-loi-7-recul-historique-pour-le-mouvement-communautaire-autonome-2/>

Continuer d'investir dans le milieu communautaire

Le gouvernement du Québec a signifié son intention de renouer avec l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030. Pour ce faire, il devra faire des choix. Or, les populations vulnérables ne devraient pas en faire les frais, comme ce fut malheureusement trop souvent le cas par le passé.

D'emblée, le Réseau Accorderie émet donc les deux constats suivants :

1. Le secteur de l'action communautaire autonome est un allié de premier plan pour répondre aux besoins grandissants des communautés.
2. Le gouvernement a tout à gagner à augmenter significativement l'enveloppe dédiée aux organismes communautaires.

Par le fait même, nous profitons de l'occasion pour appuyer officiellement les mémoires que le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) et le Collectif pour un Québec sans pauvreté déposeront dans le cadre des présentes consultations prébudgétaires 2026-2027.

Le RQ-ACA recommande notamment que le gouvernement du Québec investisse 2,6 milliards de dollars supplémentaires pour assurer le financement de base stable et prévisible des organismes d'action communautaire autonome, et ce, par l'entremise de ses différents ministères et organismes gouvernementaux. Nous appuyons cette demande.



DEUX NOUVELLES ACCORDERIES FINANCÉES

Après des années de démarches et de représentation, en 2024, les Accorderies ont enfin été reconnues en tant qu'organismes d'action communautaire autonome à vocation multisectorielle par le gouvernement du Québec, ouvrant la voie à de nouvelles possibilités de financement.

En octobre 2025, le gouvernement annonçait un financement récurrent à la mission de 400 000 \$ aux Accorderies de Longueuil et de Rosemont afin d'assurer certains frais de base comme les salaires et les loyers. Cette annonce marquait une autre étape majeure dans le développement du Réseau et la reconnaissance du modèle Accorderie, une innovation québécoise qui rayonne à l'international. Ce financement permet d'accroître l'impact des actions de ces Accorderies dans un contexte économique et social difficile, où la solidarité envers les personnes vulnérables devient encore plus importante.

Cette annonce faisait suite à celle de 2024 qui confirmait le premier financement en tant qu'organismes communautaires à vocation multisectorielle pour l'Accorderie de Shawinigan et l'Accorderie de l'Estrie-Ouest, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027. Ce soutien financier à la mission des Accorderies constitue un jalon important pour le Réseau, dont les membres avaient depuis trop longtemps du mal à trouver leur place dans les programmes gouvernementaux, limitant leur accès à une source de financement stable et prévisible.

En conférence de presse à Longueuil, la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Chantal Rouleau, réaffirmait son coup de cœur pour le modèle Accorderie.



« Grâce à ce financement récurrent, les Accorderies de Longueuil et de Rosemont pourront poursuivre leur mission et renforcer les liens de confiance, de solidarité et d'entraide au sein de nos communautés. Avec leur approche unique basée sur l'échange de services, elles créent des espaces où la richesse humaine est valorisée et où chacun et chacune peuvent contribuer au bien-être collectif, tout en favorisant la coopération entre leurs membres. »

– Chantal Rouleau

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

RECOMMANDATIONS

1. Que le gouvernement accorde un financement de 200 000 \$ / année, par Accorderie, afin d'assurer leur pérennité et de maximiser leur impact au sein des communautés
2. Que le gouvernement accorde un financement récurrent de 300 000 \$ / année pour soutenir la mission du Réseau Accorderie

Pour que les organismes d'action communautaire autonome puissent réaliser pleinement leur mission de transformation sociale et solidifier leur capacité d'agir à travers des conditions de travail décentes, ils ont besoin d'un financement stable sous la forme d'un soutien à la mission globale. Nous rejoignons, à cet effet, les propos du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) :

« En raison de l'insuffisance du financement gouvernemental à la mission, les organismes doivent consacrer du temps précieux à la recherche d'autres sources qui se traduisent souvent en financement par projets. Or, ce type de financement est grandement érogivore en termes de reddition de comptes et crée une instabilité pour les équipes de travail. Il ne permet pas par ailleurs l'agilité nécessaire pour agir de manière efficace et adaptée pour répondre aux besoins singuliers des communautés dans lesquelles les organismes sont ancrés, notamment en contexte de crise. »

« Je me réjouis grandement de ce soutien financier, qui aura des retombées concrètes pour les citoyennes et citoyens de Marie-Victorin. Cet appui permettra de renforcer les actions visant à améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables de notre région. L'Accorderie de Longueuil joue un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Je salue ses initiatives novatrices, qui encouragent la solidarité, l'entraide et le développement d'une communauté plus inclusive et plus forte. »

— Shirley Dorismond
Députée de Marie-Victorin, adjointe
parlementaire de la ministre responsable
des Services sociaux – porte d'entrée des
CLSC et présidente de la Montérégie

Un financement de base pour toutes les Accorderies...

Comme nous l'évoquions plus haut, le gouvernement du Québec a procédé à d'importantes annonces ces deux dernières années, en octroyant un financement à la mission à quatre premières Accorderies, soit le tiers de nos membres. Cette reconnaissance a engendré beaucoup de fierté au sein du Réseau Accorderie, en plus de générer un impact structurant chez les membres concernés. On constate un engouement renouvelé pour notre modèle, si bien que des démarches sont en cours en vue de l'ouverture de nouvelles Accorderies dans diverses régions du Québec.

Pour assurer la viabilité du modèle Accorderie dans le temps, ce financement devrait être :

1. bonifié pour tenir compte des besoins réels des organismes,
2. étendu à l'ensemble des Accorderies à travers le Québec et
3. pérennisé dans le temps.

En ce sens, nous recommandons l'octroi d'un financement à la mission de base de 200 000 \$ par Accorderie. Ce financement serait utilisé pour assumer les frais de bases des Accorderies et surtout, pour assurer l'embauche de deux ressources à temps complet par Accorderie, ce qui permettrait la pérennité de l'offre de services.

...et pour le Réseau Accorderie

Depuis sa création, le Réseau Accorderie a pu bénéficier de financement par projets du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), mais n'a jamais obtenu de soutien à la mission du gouvernement du Québec. Il tire son financement essentiellement de sources privées, notamment des fondations.

D'ailleurs, nous espérons que le prochain Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) 2027-2032 sera rapidement déposé et que celui-ci prévoira le financement de nouvelles Accorderies en plus de celui de regroupements comme le Réseau. Nous souhaitons ardemment pouvoir être impliqués dans les travaux et les consultations permettant sa réédition.

Nous estimons qu'un financement de 300 000 \$ / année permettrait au Réseau d'appuyer adéquatement les initiatives prometteuses des Accorderies qui répondent aux besoins et aux intérêts de leurs membres, en plus de favoriser le démarrage de nouvelles Accorderies dans d'autres régions du Québec.

Ces besoins sont tirés de nos prévisions budgétaires et prennent en compte les [Seuils planchers de l'ACA — Méthode de calcul commune pour les besoins de financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome \(octobre 2022\)](#)¹. Au total, nos demandes se chiffrent à 2,3 millions \$ par année.

IMPACT FINANCIER DE NOTRE DEMANDE

Accorderies	Financement actuel	Financement demandé	Différence
8	0 \$	200 000 \$	1 600 000 \$
4	98 100 \$	200 000 \$	407 700 \$
Réseau	0 \$	300 000 \$	300 000 \$
TOTAL			2 307 700 \$

Un financement équitable

Deux Accorderies sont incorporées comme coopératives de solidarité, car c'est ce qui se prêtait le mieux à leur réalité locale et à leurs besoins. Il importe de noter que le statut juridique choisi ne change en rien l'impact majeur de ces organisations sur leur communauté respective. Ces coopératives ont aussi fait le choix de s'interdire la ristourne et sont donc également sans but lucratif.

Malgré tout l'apport de ces organisations à la société québécoise, les coopératives du Réseau Accorderie sont malheureusement exclues d'emblée des programmes de subventions auxquels ont droit les Accorderies OBNL, et ce, malgré le caractère résolument sans but lucratif de celles-ci.

En ce sens, nous souhaitons que ces deux Accorderies ayant fait le choix de la structure de coopérative de solidarité aient accès aux mêmes avantages que celles qui ont opté pour le modèle OBNL.

1 À titre explicatif: « Les seuils planchers correspondent aux montants revendiqués pour le financement gouvernemental en appui à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, excluant les deux autres modes de financement prévus par la Politique (ententes de services et projets). Les seuils planchers communs constituent ce que devrait être la participation minimale du gouvernement du Québec aux frais généraux (infrastructure de base et ressources humaines) et aux frais liés à la réalisation de la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, incluant les activités liées à sa vie associative et à la vie démocratique, dans des conditions satisfaisantes pour les équipes de travail et les personnes rejointes. » (p.2)





12 ACCORDERIES PRÉSENTES DANS 8 RÉGIONS DU QUÉBEC

- 01** Accorderie de la Matapédia,
Accorderie de Rimouski-Neigette
Bas-Saint-Laurent
- 03** Accorderie de Québec
Capitale-Nationale
- 04** Accorderie de Shawinigan
Mauricie
- 05** Accorderie des monts et des lacs,
Accorderie de l'Estrie-Ouest
Estrie
- 06** Accorderie de Rosemont,
Accorderie de Montréal-Nord,
Accorderie de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Montréal
- 09** Accorderie de la Manicouagan
Côte-Nord
- 14** Accorderie Les Moulins
Lanaudière
- 16** Accorderie de Longueuil
Montérégie



📍 160, rue Saint-Joseph Est,
Québec (QC) G1K 3A7

☎ 418.524.2597

✉ reseau@accorderie.ca

💻 www.accorderie.ca

R É S E A U
Accorderie 